



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Co-Secrétaire
Départemental à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
d'Indre-et-Loire

A SAINT AVERTIN le 03 octobre 2024

Objets : Objet: consigne syndicale de la FSU-SNUipp sur le non remplacement

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Vous constatez comme nous que le remplacement des collègues absents dans le département devient problématique. Certaines écoles cumulent plusieurs jours d'absences non remplacées.

C'est dans ce cadre que nous proposons aux écoles d'appliquer la consigne syndicale qui consiste à demander aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants chez elles dès le lendemain du non-remplacement d'un collègue absent.

En demandant aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants, les équipes enseignantes feront le choix de limiter la désorganisation provoquée par le non remplacement des collègues absents.

Nous demandons la création de 100 postes de professeurs des écoles pour l'Indre et Loire pour la rentrée 2025. Cette dotation qui permettrait juste de combler le retard en postes accumulé depuis des années est la seule solution pour répondre aux problèmes de remplacement.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Paul Agard